

K'U. u. w. e. r. e.

Itanda enyesh... ko ugomo... gashya no kanyisire-

[illegible]

— 4 —

[illegible]

G/R



/Just 4.c.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGRI.-

K' Umutware

Ndakuramitse,-

Ndakumenyesha ko aba bantu twandi-
tse hepfaha bacitse kandi bamwe bacika bibye nicyo gituma tubabgira
kubashakana umwete rwose. Subga mbere tubabgira kubashaka kandi abo
mwafashe ni mbarwa. Aha nini bakunda kunyura ino kuko aliyo nzira
ijya i Buganda kandi muzi ko aliho bakunda gucikira. Nibyiza lero
ko mwabgira ibisonga byanyu byose nabyo bikabgira ibilongozi byabo
bakajya bagenzura abantu baje muli chefferie cyanga muli sous-chef-
ferie muliyo minsi kuko abo twababgiye gushaka tutarababgira kureka
gushaka nabo bifuzwa muli Parquet. Sukuvuga ko mushaka abo bababgiye
muruko kwezi ngo nigushira bibe birangiranye. Abashakwa naba:

[illegible]

Ruhengeri, le 27 janvier 1953.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
P.O. L'AGENT TERRITORIAL PRINCIPAL,
D. NEVEJANS.-

N.A.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
PARQUET DU RUANDA
KIGALI.

Kigali, le 27 décembre 1952.-

N° 4389/D. 34/T.

OBJET:

APP. INCONNU (VOL)

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, le 23 novembre 1952, au préjudice du FOYER SOCIAL à Usumbura, ont été volés:

1 machine à coudre à main marque: Singer, couleur brun foncé neuve;-
60 mètres tissus Américani à 17,- frs mètre.
60 mètres tissus blanc à 25 frs le mètre.
30 mètres de flanelle bleu pâle à 30,- frs le mètre.
25 mètres de popeline de couleur à 20 frs le mètre.
+ 20 torches de laine de toutes les couleurs à 56 frs la torche
3 paquets de 10 torches de coton écu à 10 frs la torche.
5 Kgr. de coton rouge à 250, frs le Kgr.
5 Kgr. de coton jaune à 250, frs le Kgr.
+ 3 Kgr. de coton vert à 250,- frs le Kgr.
+ 3 Kgr. de coton bleu foncé à 250, frs le Kgr.
+ 5 Kgr. de coton blanc à 220,- frs le Kgr.
1 coffre métallique brun foncé dimensions: 35 sur 15 cm.
Matériel de bureau: crayon, gommes, taille crayon, lunette, solaires roses, + 100, - frs, matériel à coudre, attaches-tout
20 bobines fil à coudre à 15 frs
5 paquets d'allumettes de 10 boîtes chacun, à 1,- frs, la boîte marque: Nineve Match.

Il est possible que ce vol a été commis par le nommé ILUNGA Antoine, fils de Kushaka et de Yanga, originaire de Yukash, chef Kushumaka, territoire d'Opala (province Orientale), récidiviste dangereux, spécialiste de l'évasion, déjà condamné à 20 ans de S.P. du chef de plusieurs vols qualifiés. Ce délinquant a en effet l'habitude de commettre immédiatement un vol qualifié après chaque évadé. Or il s'est évadé de la prison d'Usumbura le 23 novembre 1952, donc à la date de vol commis au préjudice du FOYER SOCIAL.

Vous voudrez bien effectuer les recherches d'usage et en cas de découverte m'en aviser.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,

G. TACQ.-

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire, à:
NYANZA, GITARAMA, BIUMBA, SHANGUGU, ASTRIDA;
RUHANGURI, KIBUNGU, KISIMBI, KIGALI.-

N.A.
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
PARQUET DU RUANDA
KIGALI.
=====

Kigali, le 14 mars .

n° 925/D.34/S.

OBJET:
CESSATION RECHERCHES
KAHIRIRI Joseph.-

862/just.7
le 22/13/1953

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,
à: NYANZA, GITARAMA, BIUMBA, SHANGUGU, ASTRIDA
RUHUNGURI, KIBUNGU, KISINYI, KIGALI.-

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu de cesser les recherches concernant le nommé KAHIRIRI Joseph, alias NYAKAHIRO Michel, alias BUTENDAMANA, alias NYAKAMIRI, fils de Nturo (ou) et de Saf Rose, originaire de Shangugu, colline Shanghi ou Kihango, chefferie Impara ou Biru, ayant résidé à Costermansville CFC Belge, avenue Katanga n°62, se disant mécanicien S.T.A. à Costermansville.-

Le précité a été arrêté à Costermansville en janvier 1953 et dirigé sur le Parquet d'Usumbura.-

Il faisait l'objet de mes lettres de recherches n° 1709/D.34/. du 6 juillet 1950 et 4246/D.34/T du 11 novembre 1952.-

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,

CH. SACRE.-

A.A.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
PARQUET DU RUANDA
KIGALI

Kigali, le 26 décembre 1952.-

N° 4379.D.22/41/S.

OBJET:

ROCHERCHES NYAMULUMBE

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un mandat de prise de corps existe au Parquet d'Usumbura, à charge du nommé ZIASI NYAMULUMBE, fils de Ntambabazi (ev) et de Nyirampyisi (ev), originaire de la colline Nyange, sous-chef Mbanda, chef Rusagara, territoire d'Astrida, résidant à Rubavu, boy-chasseur, condamné par le Tribunal de Première Instance du Ruanda-Urundi, au degré d'appel le 13 Novembre 1952 à un an de servitude principale du Chef de Vol simple.-

Je vous prie de vouloir bien effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le diriger sous bonne escorte sur le Parquet d'Usumbura et m'en aviser.-

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI;

CH. SACHS.-

Monsieur l'Officier de
Police Judiciaire à :

NYANZA, GITARAMA, BIUMBA, SHANGUGU, ASTRIDA;
MUNYANGU, KIBUNGU, KIBUYI, KIGALI.-

N° 4176 / RMP. 2745/T.

Aff. LUBKRAPAHIZI & CRES.

2556 / 19 Dec 4c/h
12/12/52

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat d'arrestation - de prise de corps à charge d'_____ prévenus _____ dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le (s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP. 2745/T.

Identité:

- 1) LUBKRAPAHIZI, fils de _____ et de ... (ancien évadé de la prison de Shangugu) de la colline Nyarwungu, cheff. Cyasha, terr. Shangugu.
- 2) SINDABAHINYURA, fils de Nyarwungu, cheff. Cyasha, territoire de Shangugu, non autrement identifié,
- 3) NYIRAHINZWE, de la colline Nyarwungu, chefferie Cyasha, territoire de Shangugu, non autrement identifié,
- 4) SIBUSABO de la colline Nyarwungu, chefferie Cyasha, territoire de Shangugu, non autrement identifié,
- 5) GABAKWA de la colline Nyarwungu, chefferie Cyasha, territoire de Shangugu, non autrement identifié,

Tous condamnés par le Tribunal de Résidence du Ruanda le 7-11-1952 à 2 ans de S.P.F. et 500 frs. d'amende chacun pour exploitation illicite d'or non ouvré.

A Monsieur l'O.P.J. :

Le Substitut du Procureur du Roi,

à NYANZA-RU.
BIUMBA
SHANGUGU
ASTRIDA
RUMUNGURI
KIBUNGU
KISENYI
KIGALI
GITARAMA

G. IACQ,



PARQUET DE

KIGALI

Kigali

5 décembre 1952

, le

N° 4178 / RMP. 3121/s.

Aff. SENZOGA

N
Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

3554 / 12/12/52
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat d'amener - de prise de corps à charge d' ~~un~~ prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le (s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP. 3121/s.

Identité:

SENZOGA, fils de Kabubu(ev) et de..., originaire de Bigaga, district de Kabale(Uganda) ayant résidé à la colline Kivuye, chefferie Ndurwa, territoire de Biumba, condamné en date du 7 novembre 1952 par le Tribunal de Résidence du Ruanda à UN AN de S.P.P. pour vol qualifié.

A Monsieur l'O.P.J.:

3 NYANZA-RU
BIUMBA
SHANGUGU
ASTRIDA
RUTENGIERI
KIBUNGU
KISENYI
KIGALI
GITARAMA

Le Substitut du Procureur du Roi,

CH. SACRE,

le substit. Vazant

PARQUET DE

Kigali

le 4 décembre 1952.-

4146

3303/s.

N°

RMP.

RWAGA.-

Aff.

2553
12/12/12
Jura 4 c 1 N

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat d'amener - de prise de corps à charge d'..... prévenu..... dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le (s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP. 3303/s

Identité:

RWAGA, fils de Rwasa (+) et de Nyirabatware (+) originaire de la colline Mugitama, chefferie Bumbogo territoire de Kigali, résidant à la colline Kayita, chefferie Buganza-Nord, territoire de Kibungu.-

A Monsieur l'O.P.J.:

Le Substitut du Procureur du Roi,

NYANZA, BIUMBA, SHANGUGU, ASTRIDA,

RUH-NG-RI, KIBUNGU, KIS-NYI, KIGALI.-

CH. SACRE.-



KIGALI

Kigali

5 Décembre 1952

PARQUET DE

4174 2970/S.

N° MUGUTA / RMP.

Aff.

3555
12/12/52
Juv 4c / N

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

Il m'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat d'amener - de prise de corps à charge d'..... prévenu..... dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, je (s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP.

Identité:

MUGUTA, de race muhavy, fils de Magirirane et de Kazuba, originaire de l'île Idjwi, territoire de Kalehe, district du Sud Kivu, Province de Costermansville, ayant résidé à la colline Butare, sous-chef Buyundo, chefferie Mayaga, territoire de Nyanza, condamné par le Tribunal de Résidence du Ruanda en date du 7-11-1952 pour 4 vols qualifiés à trente quatre mois de S.P.

A Monsieur l'O.P.J.:

a NYANZA-RU.

BIUMBA

SHANGUGU

ASTRIDA

RUHNGERI

KIBUNGU

KISENYI

KIGALI

GITARAMA

Le Substitut du Procureur du Roi,
CF. SACRE, as

Le Secrétaire

[Signature]

N.A.
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
PARQUET DU RUANDA
KIGALI.

Kigali, le 4 mars 1953.-

N°783/D.34/T.

OBJET:
BARARUFISE et
ALI SELEMANI.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,
à: NYANZA, GITARAMA, BIUMBA, SHANGUGU, ASTRIDA
RUHUNGURI, KIBUNGU, KISINYI, KIBUYA, KIGALI.-

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

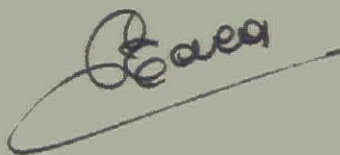
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Parquet d'Usumbura recherche, pour paiement de 1.280/-frs. et de 10/-frs. de D.I., les nommés :

- 1) BARARUFISE, fils de Bayahaga et de Wakana, originaire de la colline Ruhirogo, chef Rusavio, territoire Kitaga, résidant à Kabondo, chef Sikabare, Usumbura (1.280/-frs D.I).-
- 2) ALI SELEMANI, fils de Selemani et de Safi, originaire de la colline Bulamata, chef Kaushi, résidait Buyenzi 16e avenue n° 25, Usumbura (10/-frs).-

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, les diriger sur le Parquet d'Usumbura, en rappelant le n° RMP. 103/F/VH et m'en aviser.-

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,

G. TACQ.-



782 17 mars 1953
B 3-23

N.A.
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
PARQUET DU RUANDA
KIGALI.

Kigali, le 5 mars 1953.-

N° 807/D.34/T.

OBJET:
RECHERCHES SUBABILIGI.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

à NYANZA, GITARAMA, BIUMBA, SHANGUGU,
ASTRIDA (RUHUNGURI, KIBUNGU, KISUNYI, KIBUYE, KIGALI.-

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien rechercher le nommé SUBABILIGI, fils de Kajwiga, (+) et de Nyiramisigaro (ev) originaire de la sous-chefferie de Nyaruhengeri, chefferie Mvejuru, territoire d'Astrida, moniteur forestier, qui par jugement du Tribunal de Police d'Astrida en date du 3 février 1953 fut condamné de ces chefs :

- a) excès de vitesse: à 100 frs d'amende
- b) délit de fuite : à dix jours de S.P.P.
- c) ne pas avoir secouru la victime: à 7 jours de S.P.P. et 300 frs de dommages-intérêts.

bi-n
Vous voudrez affectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte le diriger sur la prison d'Astrida et m'en aviser.-

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,

G2 TACQ.-



884
13-3-13
4-c/N

PARQUET DE Ruanda

Kigali, le 7 mars 1953

N° 822 / RMP. 222/s

Aff.

787 / Junt 42 / N
13-3-53

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat d'amener - ~~de prise de corps~~ à charge d'un prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le (s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP. 3324/S.

Identité:

BIZAGIRA, fils de Kanani et de Nzabandora, originaire de Rusongati, sous-chef Mpamo, chefferie Bugoyi, territoire de Kisenyi et y résidant.

A Monsieur l'O.P.J.:

NYANZA-GITARANA-BIUMBA-SHANGUGU-ASTRITA

RUHENGIERI-KIEUNGU-KISENYI-KIEUYE-KIGALI

Le Substitut du Procureur du Roi,

Ch. SACRE,

